

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

DELIBERATION BUREAU
SEANCE du mardi 26 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le mardi 26 janvier, le Bureau d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par Monsieur Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 9h30, salle du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; COAIL Christian ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse

Excusés : Yvon LE MOIGNE et Christian PRIGENT

Arrivée de Jacky GOUAULT, Richard VIBERT à 10h et de Guy CONNAN à 10h20

Départ de Yannick ECHEVEST à 12h et Rémy GUILLOU à 12h30



DELBU2021-01-012 – ATTRIBUTION ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE POUR LA REALISATION DE PRELEVEMENTS D'EAU ET ANALYSES

Une consultation pour la réalisation de prélèvements d'eau et analyses dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau a été lancée. Ce contrat concerne plusieurs services de l'agglomération : eau-assainissement, biodiversité-environnement, patrimoine, prévention-collecte et valorisation des déchets, petite enfance, enfance, tourisme-culture-sport.

Cette mise en concurrence des opérateurs économiques s'inscrit dans le cadre d'un appel d'offre ouvert. La consultation a fait l'objet d'une publication :

- sur le profil acheteur Mégalis le 13 octobre 2020
- au BOAMP le 15 octobre 2020
- au JOUE le 16 octobre 2020

Le délai de remise des offres était fixé au 16 novembre 2020 à 12 heures. 2 offres ont été réceptionnées.

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande. Compte-tenu de la difficulté d'établir un volume précise de commande, il est fait application des dispositions de l'article R.2162-4 du Code de la commande publique, pour conclure un accord-cadre sans minimum ni maximum.

Les prestations seront réglées par application aux quantités réellement exécutées, des prix unitaires indiqués dans les bordereaux des prix unitaires du titulaire du marché.

La durée de validité de l'accord-cadre sera de 1 an, reconductible 2 fois, soit une durée maximale de 3 ans.

Les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation sont les suivants :

- Prix des prestations : 55 points

- Valeur technique : 40 points
- Performance environnementale et sociale : 5 points

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 12 janvier 2021, afin d'étudier le rapport d'analyse des offres, en vertu des critères de jugement désignés ci-dessus. La commission a voté à l'unanimité l'attribution de l'accord-cadre à l'offre économiquement la plus avantageuse qui est celle du soumissionnaire désigné ci-après :

EUROFINS HYDROLOGIE OUEST	758 rue Pierre Landais	56850	CAUDAN
--------------------------------------	-------------------------------	--------------	---------------

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau d'agglomération, à l'unanimité décident ;

- De Valider la décision de la commission d'appel d'offres et ainsi attribuer l'accord-cadre au soumissionnaire désigné ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer l'accord-cadre, ainsi que tous documents relatifs à ce contrat y compris les modifications s'avérant nécessaires en cours d'exécution (modification conventionnelle ou unilatérale).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

